

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINTE FOY SAINT SULPICE**

**SEANCE DU 4 JUILLET 2025**

Del2025-07-26

Date de la convocation : 24 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T.- DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. - REBOUX A.- VERCHERAND P. - Mmes TRICAUD M. - MOREL P. - ARTHAUD V.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs COUTIRIER A. (a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël) – M. RICO S. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles) – PALLUAT DE BESSET D.

**ABSENT** : Monsieur VIAL F

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Paulette MOREL

**OBJET : DEVIS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES PLACE ST-CYR :**

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1<sup>er</sup> adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux complémentaires dans le cadre de l'aménagement de la place Saint-Cyr ; donne lecture des devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise EUROVIA pour les travaux complémentaires pour un montant de 10 270.00 Euros HT ;
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ces travaux complémentaires.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 4 juillet 2025

Le Maire  
Mickaël MIOMANDRE



La secrétaire de séance,  
Paulette MOREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20250704-DEL2025-07-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/07/2025